

Délibération N° 2024-06-08-MDC

Subventions d'aide à projet aux associations
locales et appel à projet d'été

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	43
Absent.e.s	2

SÉANCE DU 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **7 juin 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER ; M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA, Mme TRANCART, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN ; M. BERTRAND ; Mme CAZALS ; Mme CACAIS-BARANGER ;

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. LACHELACHE	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
M. GUENICHE	a donné mandat à Mme LELU
Mme BOUHADA	a donné mandat à M. CORNELIS
Mme VIENNEY	a donné mandat à Mme CHARDIN
M. MATHIEU	a donné mandat à M. BERTRAND
M. BEDOURET	a donné mandat à Mme CAZALS
M. TARGUI	a donné mandat à Mme CACAIS-BARANGER
M. DE LACROIX	a donné mandat Mme CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M. LARABI ; Mme INDJA ;

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Loïc DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Délibération n°2024-06-08-MDC

Subventions d'aide à projet aux associations locales et appel à projet d'été

LE CONSEIL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 à 10-1,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le budget de la Commune pour 2024,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aides à projet » aux associations ayant déposé un projet pour l'organisation de diverses manifestations présentant un intérêt local,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aides à projet » aux associations ayant déposé un projet dans le cadre de l'Aide aux Projets associatifs pour l'organisation de diverses animations au cours de l'été 2024,

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ à l'exception de la subvention pour le Comité Palestine 94 Nord

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Par 34 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE ; M. GUENICHE ; Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA ; Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY ; Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. KEITA, Mme TRANCART, M. FOURESTIER.

Par 9 voix contre :

M. MULLER ; Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU ; M. BERTRAND ; M. BEDOURET ; Mme CAZALS ; M. TARGUI ; Mme CACAIS BARANGER ; M. DE LACROIX ;

DECIDE

Article 1 : Le versement des subventions « Aides à projet » pour les associations suivantes :

ADE PROJECT, pour le projet : « Spectacle Ancrage Verticale et sa déclinaison en création Ancrage Arbres et ateliers tout public en nature visant à sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel, à la découverte du patrimoine bâti et à la pratique de la danse et des activités physiques plus généralement. »

Montant

1 500 €

LES PARENT'(AISE) DU TEMPS POUR SOUFFLER, pour le projet : « Proposer des actions simples et ponctuelles permettant de se faire connaître auprès des parents, et créer une dynamique solidaire de parents. »

Montant

1 500 €

Délibération n°2024-06-08-MDC

Subventions d'aide à projet aux associations locales et appel à projet d'été

Article 2 : le versement des subventions « Aides à projet » pour les associations suivantes :

« **PIXIFLORE** », pour le projet : « Animation de 3 ateliers : initiation à la photo de nature avec Loïc Jugue. »

Montant 600 €

« **ADE PROJECT** », pour le projet : « 2 représentations de danse verticale dans les arbres suivie d'ateliers de danse au sol en nature. »

Montant 1 500 €

« **LA COMPAGNIE ARC-EN-CIEL** », pour le projet : « Ateliers "Théâtre et conte" pour enfants et spectacle de contes amérindiens "A l'ombre de mon tepee" de et par la conteuse Karine Leroy. »

Montant 750 €

« **COMPAGNIE PRE O COUPE** », pour le projet : « Ateliers de théâtre et de cirque à destination des enfants ».

Montant 2 000 €

« **VA SANO PRODUCTIONS** », pour le projet : « Proposer un parcours culturel incluant une petite forme nomade composée d'extraits du spectacle "Deux Idiots Sublimes, en voyage avec Nasr Eddine Hodja", suivie d'échanges philosophiques avec leur "Socrate en babouches" et d'ateliers de dessin numérique et de création de chansons. »

Montant 1 600 €

« **ASSOCIATION LE TRANSAT** », pour le projet : « Animation d'ateliers de création autour de la valorisation des déchets. »

Montant 1 200 €

« **HARMONIA GROUND** », pour le projet : « Ateliers d'échanges de connaissances artisanaux et artistiques »

Montant 1 250 €

« **AM STRAM GRAV** », pour le projet : « Organiser des ateliers de gravure itinérants dans la ville de Fontenay-sous-Bois. »

Montant 1 750 €

« **OHEHO COLLECTIF ARTISTES DE FONTENAY** », pour le projet : « Ateliers drapeau sportif, flip book et bonhomme mobile. »

Montant 2 000 €

« **TEXAS ANIME CORP** », pour le projet : « Proposer un atelier innovant où le dessin rencontre l'esprit sportif. »

Montant 800 €

« **ASSOCIATION FONTENAY VELO** », pour le projet : « Animation Ludique et artistique usant du recyclage au travers de la culture vélo. »

Montant 1 500 €

Délibération n°2024-06-08-MDC

Subventions d'aide à projet aux associations locales et appel à projet d'été

ASEL , pour le projet : « ASEL en fête. » Montant	2 000 €
ASEL , pour le projet : « Cerveau stressé. » Montant	1 000 €
VIDEO GRAPHIC , pour le projet : « Court métrage autour de la dépression. » Montant	2 500 €
TEXAS ANIME CORP , pour le projet : « "One Ball One Wall": création d'un espaces sportifs polyvalents où la simplicité du jeu – une balle un mur – est accessible à tous, sans égard à l'âge ou à la capacité physique. » Montant	1 500 €
DANSE ET POESIE , pour le projet : « 2 ateliers d'écriture créative. » Montant	550 €
AMICALE DES LOCATAIRES I3F CNL « LE CHARDOT » , pour le projet : « Poursuite de l'embellissement de la dalle du Chardot par la réalisation d'une fresque sur les jardinières qui bordent, en hauteur, l'aire de jeu ». Montant	1 500 €
COMITE PALESTINE 94 NORD , pour le projet : « Soutenir deux Maisons des femmes, l'une à Za'tara (près de Bethlehem), l'autre à Idna (près d'Hébron), pour qu'elles puissent offrir aux femmes un lieu de rencontres, de formations, d'aide aux montages de projets, un jardin d'enfants, ainsi qu'un soutien aux femmes qui subissent des violences familiales ». Montant	1 500 €
COLLECTIF SOLID'ERE , pour le projet : « Organiser une journée de sensibilisation sur le handicap ». Montant	2 000 €
LES ETRES HUMAINS PROFESSIONNELS , pour le projet : « Habiter Habite-es : Festival des Cabanes édition 2024, des Cabanes pour l'avenir ». Montant	1 500 €
LES ETRES HUMAINS PROFESSIONNELS , pour le projet : « Que demande le peuple : une place pour soi. Ateliers et spectacles aux Larris et à la Redoute sur le thème : "trouver sa place" ». Montant	2 000 €
AWALÉ ADONKOI , pour le projet : « Offrir un kit scolaire à chaque écolier du village d'Adonkoï en Côte d'Ivoire ». Montant	600 €
LA PLACE , pour le projet : « "Rentrée des Larris" : soutenir les jeunes des quartiers des Larris à Fontenay-sous-Bois en leur fournissant des fournitures scolaires pour la rentrée ». Montant	1 000 €
ASSOCIATION REGIONALE SPORTS ET VIE SOCIALE , pour le projet : « Mise en place d'ateliers de 2h liés à l'art et la culture, aux énergies et développement durable et au numérique durant le mois de juillet ». Montant	500 €

Délibération n°2024-06-08-MDC

Subventions d'aide à projet aux associations locales et appel à projet d'été

« ASSOCIATION REGIONALE SPORTS ET VIE SOCIALE », pour le projet : « Mettre en place des ateliers de robotique, de programmation et de codage avec l'ensemble Lego Education destiné à tous les publics. »

Montant **2 000 €**

« DREAM TEAM », pour le projet : « Promouvoir et sensibiliser l'art africain, à travers l'organisation d'ateliers de musique traditionnelle, de peinture, et d'un défilé de mode africaine tradi-moderne. »

Montant **1 720 €**

« LES MAINS DE L'ESPOIR », pour le projet : « Offrir une expérience de maquillage et créative pour les enfants et les adultes lors de la fête estivale (Fontenay sous soleil). »

Montant **800 €**

« OTOLE », pour le projet : « Proposer un atelier développant la créativité tout en sensibilisant à l'écologie. »

Montant **1 800 €**

Article 3 : d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de la Ville pour 2024

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 27 JUIN 2024

Publication 27 JUIN 2024

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



